

L'appétit pour les montres suisses chute

HORLOGERIE Les statistiques douanières ne laissent plus aucun doute sur les effets de saturation du marché. La baisse de la demande globale n'a pas été anticipée et trop de montres ont été produites. Même le très haut de gamme, pouls du secteur, a commencé à céder

STÉPHANE GACHET

Un chiffre vaut mille mots: -22,7%. C'est le recul des statistiques douanières au mois d'août, en comparaison annuelle et sur les six principaux marchés, qui représentent près de la moitié de la valeur des exportations. Le réflexe est de regarder en premier lieu du côté des Etats-Unis, qui ont fait jouer l'industrie au yo-yo sur la première partie d'année, en réaction aux hausses des tarifs douaniers. Le retour de boomerang s'est produit comme prévu: après une flambée de 45% en juillet, les exportations ont décroché de 23,9% en août, ramenant la valeur des exportations mensuelles aux Etats-Unis à 245 millions de francs.

Une onde de choc venue d'Asie

L'onde de choc des statistiques douanières suisses publiées hier n'est toutefois pas venue d'outre-Atlantique, mais d'Asie. Le Japon a poursuivi son recul (-22,5%), Hongkong aussi (-12,5%). Le vrai coup dur est venu de Chine, qui s'inscrit à -35,6%, alors qu'une stabilisation semblait possible.

Oliver R. Müller, consultant et dirigeant de LuxeConsult à Aubonne (VD), confirme le constat: «Sur les Etats-Unis, la messe était dite. Je ne m'attendais toutefois pas à ce que la Chine soit si mauvaise sur un comparatif déjà très bas. La poursuite de la baisse des exportations a de quoi inquiéter, selon l'expert: «La Chine reflète l'incertitude totale du marché et des détaillants surstockés. Et l'effet de la saturation est encore plus massif que



La vitrine d'une boutique Blancpain à la Bahnhofstrasse. (ZURICH, 10 AVRIL 2025/ TIL BUERGY/KEYSTONE)

prévu. Dans l'état actuel du marché, je ne vois aucune raison pour laquelle la Chine se redresserait. Ce dont je suis certain également est que dans un avenir prévisible – sur la prochaine décennie – l'horlogerie ne va pas revenir à son niveau pré-covid.»

Cela s'ajoute au constat général: l'horlogerie suisse a perdu tous ses supports. L'ensemble des marchés et des segments de prix est touché. Les montres entre 200 et 500 francs (prix export) s'en sortent le mieux, avec une valeur quasiment au point mort (-1%).

L'entrée de gamme, entre 200 et 500 francs (prix export), est en chute de 17%. Le segment supérieur, à plus de 3000 francs, qui avait jusque-là permis de contenir la baisse, a perdu 17,4% en valeur. Il y a un signal plus sombre encore, que les données doua-

nières accessibles sur le site de la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) n'indiquent pas, mais que ses membres connaissent. Les segments qui donnent le véritable pouls du secteur se situent bien au-delà de 3000 francs et, selon des infor-

mations obtenues sous le couvert de l'anonymat, ce support a lui aussi cédé en grande partie. Le seul segment encore en croissance en août se situe entre 20 000 et 50 000 francs (prix export, le prix public se retrouve entre 50 000 et 100 000 francs), à + 12,7% en valeur et + 13,6% en volume. C'est sur ce palier que se trouve la Royal Oak d'Audemars Piguet ou les Patek Philippe les plus en vue, Nautilus, Cubitus et Aquanaut.

«Sur les Etats-Unis, la messe était dite. Je ne m'attendais toutefois pas à ce que la Chine soit si mauvaise sur un comparatif déjà très bas»

OLIVER R. MÜLLER, CONSULTANT ET DIRIGEANT DE LUXECONSULT

Oliver R. Müller anticipe les conséquences: «Ce qui me préoccupe le plus est la chaîne de valeur en Suisse, qui traverse une crise grave. Pour l'instant, la RHT (réduction de l'horaire de travail) préserve du pire, mais ce ne sera plus le cas d'ici quelques mois. Selon moi, la situation est d'une ampleur et d'une violence qui dépassent le choc financier de 2008, mais les effets ne se voient pas encore sur le devant de la scène.» ■

La chute des exportations suisses aux Etats-Unis est amorcée

COMMERCE EXTÉRIEUR En août, le commerce extérieur de la Suisse vers le pays de Donald Trump s'est contracté de près d'un tiers. L'impact des barrières douanières se fait sentir

RICHARD ETIENNE

La baisse des exportations suisses vers les Etats-Unis s'est accélérée en août. L'Administration fédérale des douanes a fait état hier d'une chute de 30% de la valeur des biens écoulés en août dans la patrie de Donald Trump. C'est le quatrième mois consécutif de repli (en comparaison avec le même mois de l'année précédente). En juillet, le recul avait été de 15%, idem en juin. Il avait atteint 31% en mai.

La dernière fois qu'une baisse avait été enregistrée quatre mois de suite, c'était en 2020, l'année du covid, et avant cela, il faut remonter à 2009, pendant la crise financière.

En août, la Suisse s'est vu imposer, par l'administration Trump, des droits de douane de 39%, encore plus élevés que les 31% annoncés ce printemps. Dans la foulée, les exportations suisses vers les Etats-Unis se sont contractées le mois dernier à 2,6 milliards de francs (sans compter l'or). Elles ont atteint «leur plus

bas niveau depuis fin 2020», indiquent les douanes dans un communiqué détaillant les chiffres du commerce extérieur pour le mois d'août.

Ce recul est particulièrement marqué dans le secteur de l'horlogerie (-24%) et des produits pharmaceutiques (-34%), même si les médicaments sont exemptés de droits de douane.

-30%
La valeur des biens écoulés en août aux Etats-Unis a diminué de 30%.

Relevons qu'en mars, avant le fameux «Liberation Day» de Trump, les exportations suisses aux Etats-Unis ont explosé de 142% et que pareille hausse n'avait jamais été enregistrée au XXI^e siècle. Le signe qu'un grand nombre de commerçants ont constitué des stocks outre-Atlantique avant la mise en place des barrières tarifaires.

Le Conseil fédéral tente de faire baisser les taxes douanières américaines. En août, le conseiller fédéral chargé de

l'Economie, Guy Parmelin, s'est rendu dans l'urgence aux Etats-Unis avec la présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter, sans faire infléchir la position de la Maison-Blanche. Début septembre, Guy Parmelin est retourné à Washington pour soumettre une nouvelle offre. A son retour, le ministre a parlé de discussions «constructives», sans donner plus de détails.

Une augmentation vers l'UE
Lors d'un entretien sur CNBC, la semaine dernière, le secrétaire américain au Commerce, Howard Lutnick, a néanmoins évoqué plusieurs pays avec lesquels des accords semblent se profiler, dont «probablement» la Suisse, a-t-il déclaré, affirmant que les choses «se régleront avec le temps».

Tous marchés confondus, les exportations suisses ont diminué de 1% en août, à 22 milliards de francs. Elles ont reculé de 0,6% vers l'Asie par rapport au mois de juillet et augmenté de 2,1% vers l'Union européenne, selon les douanes. Les importations se sont pour leur part accrues de 0,4% à 18 milliards de francs. Le solde de balance commerciale a diminué à 3,9 milliards de francs en août, contre 4,2 milliards en juillet. ■

MAIS ENCORE

Des solutions s'esquissent pour l'envoi de colis aux Etats-Unis

A partir de lundi, les clients commerciaux entretenant une relation de facturation avec La Poste pourront de nouveau expédier des marchandises aux Etats-Unis. Aucune solution n'a encore été trouvée pour les particuliers. Cette prestation d'expédition postale répond aux nouvelles prescriptions douanières américaines, a indiqué hier un porte-parole de La Poste. (ATS)

MESURES Le projet parlementaire pour l'extension de la durée maximum des indemnisations en cas de réduction de l'horaire de travail a été approuvé hier par le Conseil des Etats

ATS

Les indemnisations en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) pourront être versées en Suisse durant maximum vingt-quatre mois. Suivant le Conseil des Etats, le National a approuvé hier par 143 voix contre 46 un projet parlementaire en ce sens.

La durée actuelle est de douze mois, qui peut être étendue à dix-huit mois. La situation économique tendue de l'année passée, qui touchait en particulier l'industrie des machines, des équipements électriques, des métaux, mais aussi l'horlogerie et leurs sous-traitants, avait déjà poussé le gouvernement à augmenter la durée maximale d'indemnisation à 18 mois jusqu'au 31 juillet de cette année, une extension qu'il a prolongée d'un an au printemps.

Suivant une proposition des partenaires sociaux, les commissions de la sécurité sociale des deux Chambres fédérales veulent aller plus loin et donner au Conseil fédéral, jusqu'à fin 2028, la compétence de prolonger la durée jusqu'à vingt-quatre mois au maximum.

Un grand nombre d'entreprises concernées sont à la limite des dix-huit mois. Il y a un risque de licenciement, a expliqué Valérie Piller Carrard (PS/FR) pour la commission. Et d'ajouter que la RHT est un instrument qui a fait ses preuves pour soutenir les entreprises lors d'une période conjoncturelle difficile et préserver le savoir-faire. Il y a des garde-fous. Ce n'est pas un «chèque en blanc» mais plutôt un «investissement dans la stabilité de notre tissu économique», a complété la Fribourgeoise.

Après son approbation par le parlement, le Conseil fédéral examinera le sujet dans un court délai, a promis le ministre de l'Economie, Guy Parmelin. Et d'ajouter qu'une entrée en vigueur en novembre est envisageable. ■

Schweiz ginge es ohne Bilaterale schlechter

Studie zum EU-Marktzugang Das Büro BAK Economics hat eine neue Untersuchung zum Wert der Verträge mit der Europäischen Union erstellt. Sie kommt beim Wegfall der Bilateralen auf höhere Zahlen als zuvor.

Simon Schmid

2500 Franken: So hoch wäre der jährliche Einkommensverlust pro Kopf, wenn die bilateralen Verträge mit der EU wegfallen würden. Zu diesem Ergebnis kam das Berner Forschungsbüro Ecoplan in einer Studie vom Juni. Der Bund hatte die Untersuchung in Auftrag gegeben und zeitgleich mit dem Start der Vernehmlassung zum neuen EU-Vertragspaket veröffentlicht.

Nun legt mit BAK Economics ein weiteres Institut eine Berechnung vor. Bestellt wurde diese von Economiesuisse, mit identischer Fragestellung: Welche Auswirkungen hätte ein Wegfall der Bilateralen über die nächsten zwanzig Jahre? Das Basler Büro kommt dabei auf grössere Zahlen. Der BIP-pro-Kopf-Verlust würde sich auf 5200 Franken pro Person belaufen.

Die Beträge sind nicht ganz vergleichbar, weil mit dem Einkommen und dem BIP pro Kopf zwei unterschiedliche Grössen ausgewiesen werden. Sie geben aber beide an, um wie viel tiefer der Wohlstand im Jahr 2045 ausfallen würde, falls die Bilateralen I demnächst gekündigt würden. Vergleichsbasis bildet ein Referenzszenario, in dem die Abkommen bestehen bleiben.

Analoge Berechnungen hatte BAK Economics schon 2015 und 2020 erstellt. Auch Ecoplan hatte bereits 2015 dieselben Szenarien durchgerechnet. Die damaligen Studien waren Teil einer wirtschaftlichen Auslegeordnung zur EU, die das Staatssekretariat für Wirtschaft nach der Annahme der Masseneinwanderungsinitiative ein Jahr zuvor in Angriff genommen hatte. Beide Studien wurden nun mit nahezu unveränderter Methodik aufdatiert.

Wie sich die Ergebnisse verändert haben

Die Ergebnisse weichen von den früheren Berechnungen nicht massgeblich ab. Tendenziell fallen sie aber etwas umfangreicher aus. Vor zehn Jahren bezifferte Ecoplan den Rückgang des BIP pro Kopf, den ein Wegfall der bilateralen Verträge auslösen könnte, mit 1,5 Prozent. Inzwischen kommt das Büro auf 1,7 Prozent. Bei BAK Economics hat sich der geschätzte Verlust pro Kopf seit der ersten Studienversion von 3,9 auf 4,7 Prozent erhöht.

Laut den Autoren von BAK Economics fallen die Zahlen im Vergleich zum letztmaligen Update der Studie im Jahr 2020 grösser aus, weil die wirtschaftliche Verflechtung mit der EU seither zunommen hat. Wegen des technologischen Wandels habe sich auch der Wert der internationalen Arbeitsteilung erhöht, speziell in forschungs- und investitionsintensiven Bereichen. Zudem misst das Büro heute den Produktivitätseffekten, die von der Zuwanderung Hochqualifizierter ausgehen, eine höhere Bedeutung bei.

BAK Economics bezeichnet die Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen in der neuen Studie als «ausgesprochen bedeutend». Die Verschlechterung des Marktzugangs zur EU sowie der hiesigen Standortqualität würde das Wachstumspotenzial schwächen. Deswegen würde laut den



Die bilateralen Verträge machen den Schweizer Wirtschaftsstandort für Investitionen attraktiv. Foto: Getty Images

Autoren auch die Arbeitslosenquote bis 2045 um 0,4 Prozentpunkte zunehmen.

Wie der Schaden zustande kommt

Die Forschungsbüros verwenden im Grundsatz ähnliche Methoden. Gestützt auf bestehende Studien versuchen sie zunächst, die Effekte in Teilbereichen der Wirtschaft zu quantifizieren. Fiele etwa das Abkommen über den Abbau technischer Handelshemmisse weg, so müssten manche Firmen ihre Produkte doppelt zertifizieren – in der Schweiz und in der EU. Das könnte deren Produktionskosten um 0,5 bis 1 Prozent erhöhen.

Mithilfe von makroökonomischen Modellen, die aus Dutzenden von Gleichungen und Hunderten von Variablen bestehen, schätzen die Büros sodann, wie sich solche Veränderungen in der Gesamtwirtschaft auswirken. Für diese Schätzungen muss man etwa wissen, welchen Anteil die betreffenden Firmen an der Wirtschaft haben. Und man muss simulieren, wie Konsum, Investitionen und Handel auf die Veränderungen reagieren.

Diese Modelle sind bei BAK Economics und bei Ecoplan unterschiedlich aufgebaut. Und auch bei den sonstigen Annahmen – etwa zum Wachstum der Wirtschaft und der Bevölkerung im Vergleichsszenario – gibt es Unterschiede. Dennoch schätzen die Büros das Zusammenspiel der Abkommen im grossen Ganzen ähnlich ein. Den grössten Effekt hat demnach die Personenfreiheit: Ihr Wegfall trägt bei BAK Economics knapp die Hälfte zum Verlust auf Stufe des Bruttoinlandprodukts bei, und bei Ecoplan macht er sogar deutlich mehr als die Hälfte des Verlustes aus.

Die anderen Abkommen sind für sich alleine betrachtet weniger bedeutsam. Aber immerhin: Gemäss den Schätzungen von BAK Economics würden auch ein Wegfall der Abkommen über

technische Handelshemmisse und über den Luftverkehr sowie ein Ende der Forschungszusammenarbeit mit der EU das Bruttoinlandprodukt in der Schweiz spürbar verringern.

Wie man die Resultate interpretieren muss

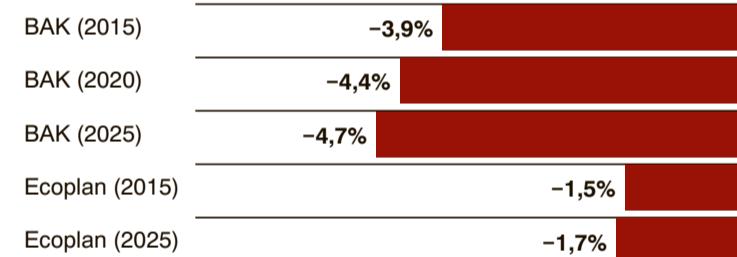
Die Autoren von BAK Economics betonen allerdings, dass der Nutzen des Gesamtpakets die Summe der einzelnen Abkommen übersteigt. In ihrer Studie tragen sie dem mit der Modellierung eines «systemischen Effekts» Rechnung. Dieser berücksichtigt, dass die Schweiz als Standort attraktiver geworden ist, seit die bilateralen Verträge mit der EU bestehen, was sich seit deren Inkrafttreten im Jahr 2002 in höheren Investitionen manifestiert hat.

Der «systemische Effekt» findet sich in der Studie von Ecoplan nicht – was mit erklären dürfte, warum das Büro aus Bern den Gesamtnutzen des Pakets geringer einschätzt als sein Pendant aus Basel. Was aber die genauen Gründe dafür sind, dass sich die Ergebnisse um den Faktor zwei bis drei unterscheiden, lässt sich im Detail nur schwer eruieren. Beide Büros räumen denn auch ein, dass ihre Schätzungen mit Unsicherheit behaftet und nicht als exakte Prognosen aufzufassen seien.

Hinsichtlich der generellen Interpretation herrscht aber Einigkeit. Die ausgewiesenen Zahlen stellen die Langzeitfolgen dar, die sich bei einer plötzlichen Kündigung der bilateralen Verträge einstellen könnten. Sie umreissen somit in gewisser Weise auch den Worst Case, der sich einstellen könnte, wenn die Schweiz das neue EU-Vertragspaket – die Bilaterale III – nicht unterzeichnet. In diesem Fall könnten die Bilaterale I tatsächlich nach und nach hinfällig werden, sofern die Schweiz nicht in nützlicher Frist ein alternatives Arrangement aushandelt, das einen Teil der Verträge ersetzt.

Wie verschiedene Studien den Wert der bilateralen Verträge einschätzen

Auswirkungen eines Wegfalls der Bilaterale I auf das BIP pro Kopf 20 Jahre später

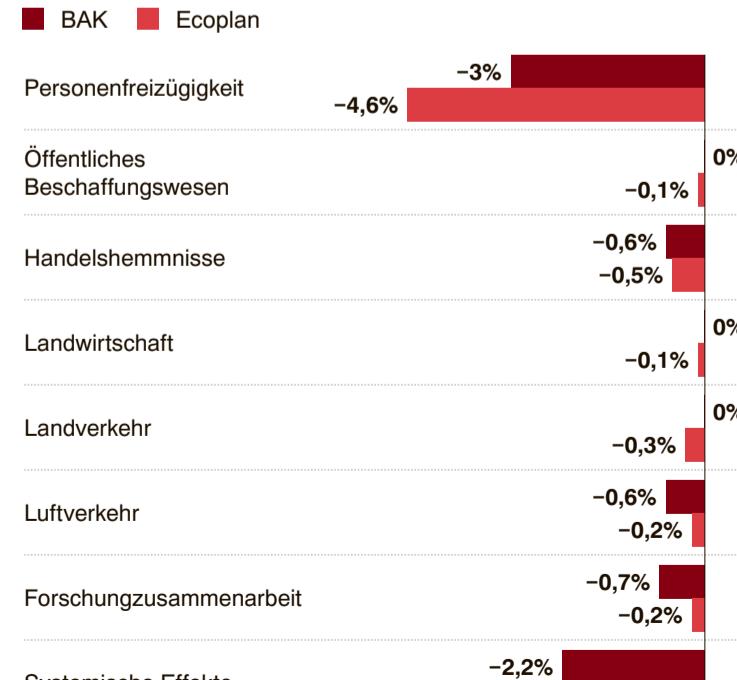


Lesebeispiel: Die BAK-Studie von 2015 kommt zum Ergebnis, dass das BIP pro Kopf im Jahr 2035 bei einem Wegfall der Bilaterale I um 3,9 Prozent tiefer ausfällt.

Grafik: ssc / Quelle: BAK Economics, Ecoplan

Wie viel die einzelnen Abkommen zum Wirtschaftsverlust beitragen

Wegfall der Bilaterale I: Beitrag einzelner Verträge zum Rückgang des BIP im Jahr 2045



Grafik: ssc / Quelle: BAK Economics, Ecoplan

La conjoncture suisse s'améliore malgré le choc tarifaire

Les données récentes du marché du travail helvétique ne révèlent aucun ralentissement significatif lié au choc des droits de douane américains.



Mathieu Grobety

Directeur de l'Institut CREA
de la Faculté des HEC

Neuchâtel se démarque malgré sa forte exposition au marché américain

Contrairement à la Suisse dans son ensemble, l'indicateur romand du CREA recule pour le septième mois consécutif, atteignant -5,1 points. Cette baisse prolongée s'explique par les contre-performances des cantons du Valais, de Fribourg et de Genève.

Neuchâtel, quant à lui, se distingue par sa résilience. Seul canton romand dont le baromètre reste en territoire positif, il parvient à maintenir sa vigueur économique malgré un contexte international défavorable.

Cette robustesse est d'autant plus remarquable que près de 30% du PIB neuchâtelois dépend des exportations vers les Etats-Unis, faisant de lui le canton le plus exposé à la nouvelle taxe douanière de 39%. En comparaison, les autres cantons romands apparaissent moins vulnérables à ce choc tarifaire dans la mesure où les exportations vers le marché américain représentent moins 10% de leur PIB.

0,0 pp

La variation du taux de chômage depuis l'introduction des tarifs douaniers américains en août

Le risque de récession en Suisse reste à un bas niveau

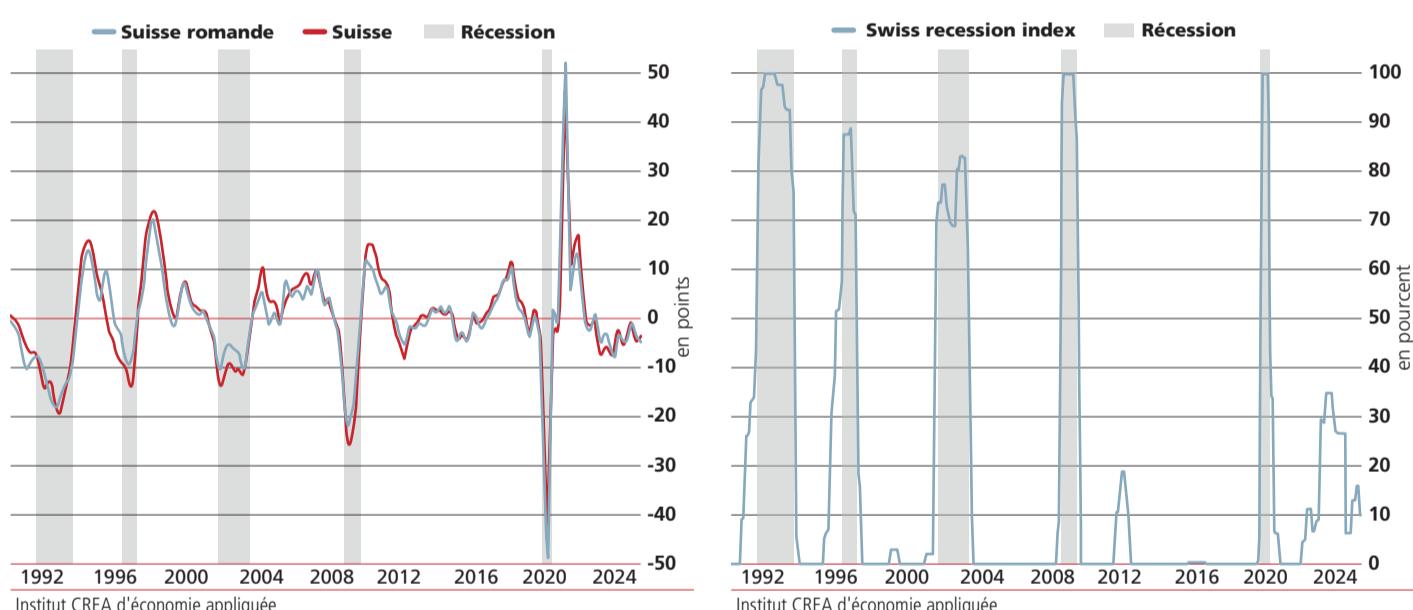
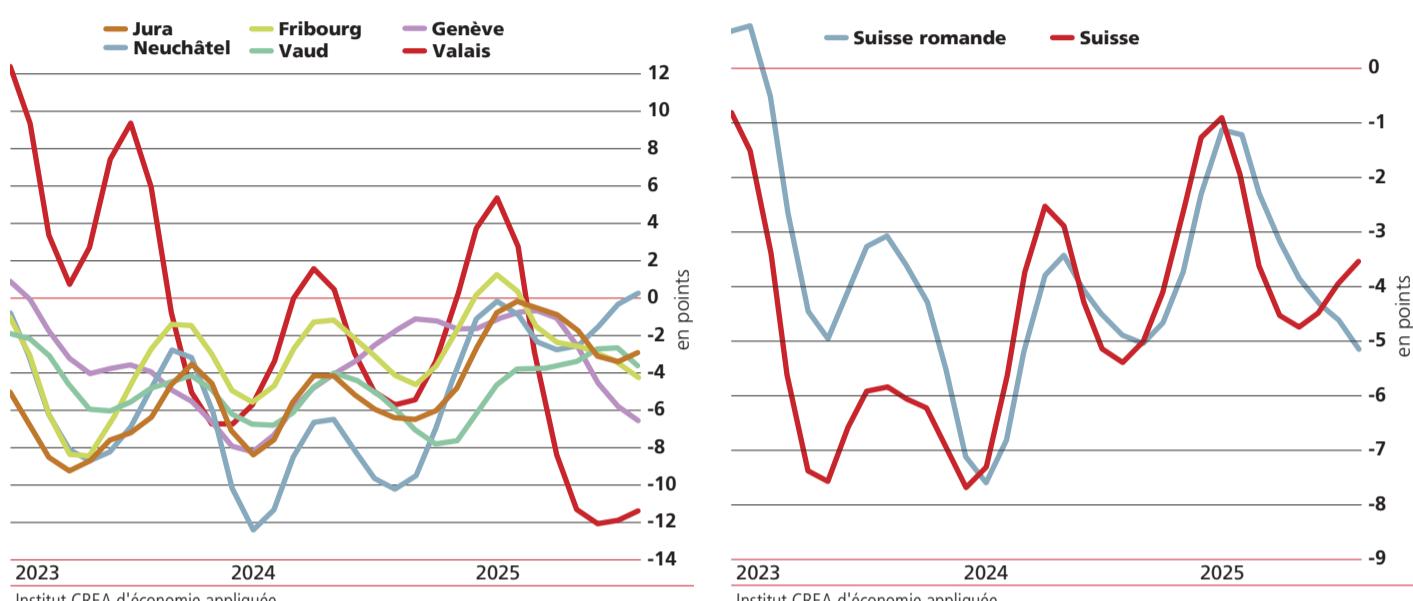
Les indicateurs nationaux du CREA suggèrent que l'économie helvétique demeure, pour l'heure, épargnée par les effets des nouvelles taxes douanières imposées par les Etats-Unis. Le baromètre conjoncturel affiche une légère progression en août, atteignant -3,5 points. Bien que ce niveau reste inférieur à l'équilibre de long terme, il demeure nettement au-dessus des seuils observés durant la crise du Covid.

L'indicateur de récession, quant à lui, s'établit à 9,7 points, ce qui indique que moins de 10% des cantons suisses sont actuellement en situation de récession.

Cependant, un ralentissement économique pourrait survenir avec un certain décalage. Les distributeurs américains de produits suisses ont anticipé les hausses tarifaires en constituant des stocks à des prix avantageux. Cette stratégie explique en partie la hausse de 13,8% des exportations vers les Etats-Unis entre janvier et juillet par rapport à la même période de l'année précédente.■

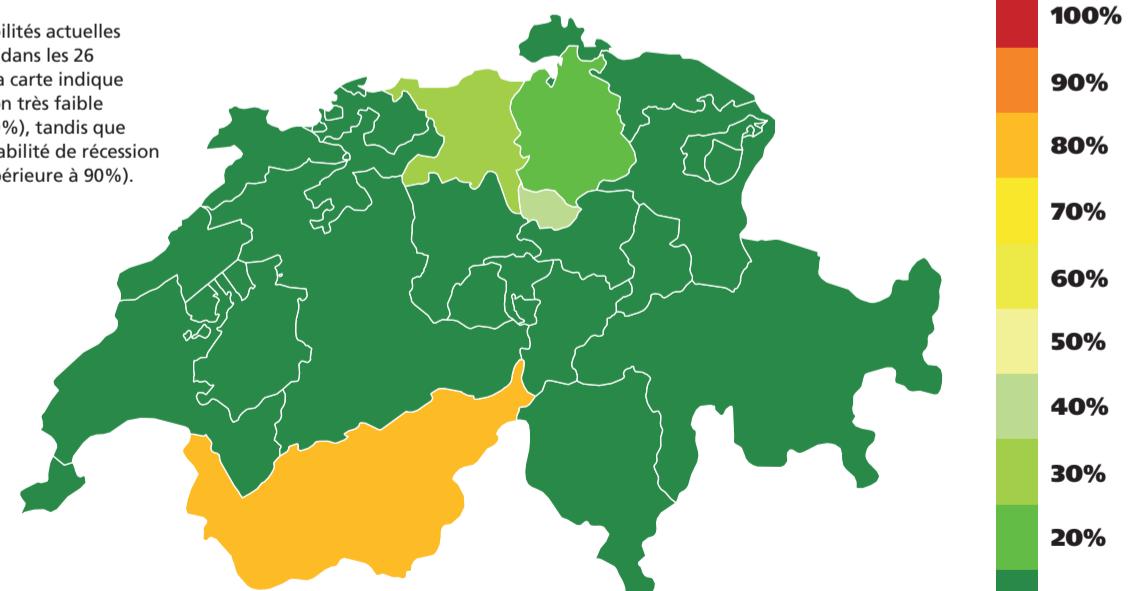
Indicateurs conjoncturels CREA

En collaboration avec HEC Lausanne (UNIL)



CARTE DES PROBABILITÉS DE RÉCESSION EN SUISSE

La carte montre les probabilités actuelles de récession (en pourcent) dans les 26 cantons. Le vert foncé de la carte indique une probabilité de récession très faible (c'est-à-dire inférieure à 10%), tandis que le rouge indique une probabilité de récession très élevée (c'est-à-dire supérieure à 90%).



Institut CREA d'économie appliquée

Méthodologie

Publié chaque mois, l'indicateur conjoncturel CREA mesure l'état actuel de l'activité économique dans les 26 cantons suisses. Il s'appuie sur des données mensuelles (comme les exportations) et trimestrielles (tel le PIB). Expri- mée en points, sa valeur moyenne est de zéro. Au-dessus/au-dessous, l'activité est supé-

rieure/inférieure à la moyenne. Cet indicateur permet de suivre l'évolution conjoncturelle dans le temps.

Les indices régionaux sont obtenus en pondérant les indicateurs cantonaux selon la contribution économique de chaque canton au PIB régional.

L'indicateur de récession en Suisse évalue la part des cantons en situation de récession. Sur la carte des récessions, un canton présente un risque élevé de récession lorsqu'il affiche un indicateur conjoncturel durablement et significativement inférieur à zéro. L'estimation de la probabilité de récession repose sur un modèle économétrique.

Ein Wegzug bräuchte hohe Kosten für die UBS

Der Bund sagt zu den Spekulationen um die Grossbank offiziell wenig, doch im Hintergrund gibt es weitgehende Überlegungen

HANSUEL SCHÖCHLI

Die UBS droht mit dem Wegzug aus der Schweiz, falls die staatliche Regulierung zu streng wird. Das war ein Medienthema 2009, nach dem Ausbruch der globalen Finanzkrise. Kurz zuvor hatte der Staat die UBS gerettet, und als Antwort auf die Krise bahnte sich ein Regulierungsschub an.

Nun wiederholt sich die Geschichte. Im Gefolge des Debakels der Credit Suisse sind wieder Regelverschärfungen auf der Agenda, und erneut gibt es Spekulationen über einen möglichen Wegzug der UBS – einschliesslich dezenter Hinweise von Bankspitzen gegenüber Politikern. Die UBS kämpft gegen den Plan des Bundesrats für eine Verschärfung der Kapitalregeln. Die Grossbank soll künftig ausländische Tochterfirmen zu 100 Prozent mit Eigenkapital unterlegen statt wie bis jetzt nur zu etwa 45 Prozent. Gemäss der Bank würde dies zusätzliche Eigenmittel von etwa 24 Milliarden Dollar erfordern und damit das Geschäft stark verteueren.

Pikant war diese Woche ein Bericht der «New York Post», wonach die Bankspitze plant, den Hauptsitz in die USA zu verlegen, und zu diesem Zweck jüngst auch schon Vertreter der Regierung Trump getroffen hat. Die Bank dürfte über den Bericht nicht unglücklich sein: Die Schweizer Politik wird wieder einmal daran erinnert, dass die UBS Alternativen hätte, ohne dass die Bank eine offizielle Drohung aussprechen muss. Denn Drohungen sind eher kontraproduktiv.

Reputationsverlust droht

Es gehört zu den Aufgaben der UBS-Spitze, bei einer Änderung der Rahmenbedingungen mögliche Antworten zu prüfen. Die offizielle Haltung des Bundesrats dazu ist wie folgt: Man erachte die geplanten Eigenkapitalvorgaben als moderat, aber eine allfällige Sitzverlagerung der UBS liege im freien Ermessen der Bank. Ob ein Umzug im Interesse der Bank wäre, ist eine ganz andere Frage. Beim Bund sind dazu ziemlich weitgehende Überlegungen zu vernehmen. Hier einige Kernelemente daraus:

■ Wenn die Bank die Schweizer Kapitalregulierung umgehen will, müsste sie nebst der Dach-Holding auch das Stammhaus (Mutterbank) ins Ausland verlegen. Nicht nur der Briefkasten des Stammhauses wäre zu verlagern, son-



Die künftigen Kapitalvorgaben für die UBS sorgen für Kontroversen.

IMAGO

dern auch die Substanz. Das erfordert einen massiven und teuren Umbau. Und dies kurz nach dem Hosenlupf mit der Integration der Credit Suisse.

■ Eine Übernahme der UBS durch eine ausländische Bank wäre kaum einfacher. Auch dann müsste die UBS ihr Stammhaus ins Ausland verlegen.

■ Infrage kämen wohl am ehesten grosse Finanzplätze wie die USA, Grossbritannien oder die EU. Bei einer Sitzverlagerung wäre auf jeden Fall eine Vielzahl von Aufsichtsbehörden involviert – überall dort, wo die Bank Niederlassungen hat.

■ Der Hauptregulator der Bank sässe künftig im Ausland. Es ist fraglich, ob die Rahmenbedingungen mit der Summe aller Anforderungen in allen betroffenen Ländern, einschliesslich des Umgangs mit den Behörden, für die Bank günstiger wären, als wenn der Hauptsitz in der Schweiz bliebe.

■ In den USA sind die Stresstests der Aufsichtsbehörde streng; die Kernkapitalquote der amerikanischen UBS-Tochter ist heute deutlich höher als die Quote der Schweizer UBS-Einheiten. Und bei einer Verlagerung des UBS-Hauptsitzes in die USA müsste das Schweizer Geschäft, das dann für die USA als Auslandsgeschäft gälte, im Vergleich zu heute wohl mit strengeren Kapitalvorgaben rechnen. Auch mit dem Hauptsitz in Grossbritannien würde der Bank wohl Ähnliches blühen. Die EU ist derweil bei den Kapitalregeln relativ wenig streng, aber generell ist dort die Regulierung aufwendig.

■ In der Schweiz wäre die UBS auch mit der Verlagerung des globalen Hauptsitzes immer noch systemrelevant. Aber das Schweizer Geschäft wäre dann in ausländischem Besitz. Dies führt unter Umständen zu höheren Eigenkapitalvorgaben in der Schweiz. Zurzeit muss die UBS-Mutterbank das Schweizer Geschäft nur zu etwa 30 Prozent mit har-

tem Kernkapital unterlegen. Eine volle Unterlegung würde zusätzliche Eigenmittel in Höhe von mehr als 20 Milliarden Dollar erfordern.

■ Eine Sitzverlagerung ins Ausland wie auch eine Übernahme durch eine ausländische Bank hätten Steuerfolgen für die UBS. Die bis jetzt unversteuerten stillen Reserven unterliegen der Gewinnsteuer und der Verrechnungssteuer. Das dürfte in die Milliarden gehen.

■ Am Markt müsste die UBS mit Imageschäden rechnen. Die Etikette «Schweizer Bank» hat einen erheblichen Marktwert, besonders in Asien, im Nahen Osten und in der Schweiz. In der Schweiz wäre der Reputationsverlust besonders gross. Und generell wäre es der Kundenschaft wohl schwer zu vermitteln, dass eine Bank, für die bisher ihre Eigenkapitaldecke ein Verkaufargument war, plötzlich den Hauptsitz verlagert, nur um strengere Kapitalvorgaben zu umgehen.

■ Alles in allem dürften die Kosten eines Wegzugs oder einer Übernahme durch eine Auslandsbank für die UBS deutlich höher sein als die von der Bank erwarteten Kosten der geplanten Schweizer Kapitalregulierung.

Was die Forschung sagt

Wie hoch die Kosten der geplanten Kapitalregeln für die UBS wären, ist umstritten. Klar ist: Der Spruch «Eigenkapital ist viel teurer als Fremdkapital, deshalb ist eine Erhöhung der Eigenmittel teurer» genügt bei weitem nicht. Denn mit einer dickeren Eigenmitteldecke sinken die Risiken und damit auch die Renditeerwartungen der Fremdkapitalgeber ebenso wie jene der Eigenkapitalgeber.

Das sagt nicht nur die Theorie. Dafür gibt es auch Belege aus diversen Studien aus der Praxis. Unklar ist, in welchem Ausmass die positiven Effekte höherer Eigenmittel die Kosten des zusätzlichen Eigenkapitals kompensieren – und wo die optimale Eigenkapitalquote liegt. Für Bankmanager und Aktionäre sind indes gewisse Vorteile höherer Eigenmittel (wie grössere Stabilität des Finanzsystems und tiefere Risiken für Steuerzahler) kaum relevant, weil diese Vorteile ausserhalb der Bank liegen.

Aus der bankinternen Optik liegt der Fokus auf dem Einfluss der Eigenmittelquote auf die Marktbewertung der Bank. In den letzten Jahren deuten Analysen der Europäischen Zentralbank und von universitären Forschergruppen aus Europa beziehungsweise aus den USA darauf hin, dass höhere Eigenmittelquoten in der Tendenz mit tieferen Marktbewertungen einhergehen. Eine Analyse der Bank für Internationalen Zahlungsausgleich lässt derweil einen positiven Zusammenhang zwischen dem Kapitalspielraum einer Bank (Quote über der Minimalvorgabe) und der Marktbewertung vermuten. Wie immer gilt: Hinter statistischen Tendenzen stecken nicht zwingend ursächliche Zusammenhänge.

Diesen Monat befand eine Studie von Heinz Zimmermann (Universität Basel) und Pascal Böni (Universität Tilburg) auf der Grundlage der internationalen Forschungsliteratur, dass die geplante Regelverschärfung beim Kapital der UBS die Gesamtkosten der Bank nur in bescheidenem Ausmass erhöhen würde. Die UBS selber sieht das ganz anders. Die Kontroverse wird weiter schwelen.

Switzerland no longer ‘viable’ for UBS, warns activist Cevian

► Fears over state’s new capital rules ► Investor urges bank to relocate HQ

Financial Times Europe

19 sept. 2025

SIMON FOY — LONDON MERCEDES RUEHL — ZURICH

Activist investor Cevian Capital has said it is “not viable” to run a large international bank from Switzerland due to new strict capital proposals, and that unless the position changes UBS would have “no other realistic option” but to leave the country.

Cevian is Europe’s largest dedicated activist investor and holds about 1.4 per cent of UBS’s shares. It added that the government proposals, which would force the bank to have as much as \$26bn in extra capital, could not be meaningfully changed through lobbying efforts.

“The board has the responsibility to ensure that UBS protects its competitiveness,” Lars Förberg, Cevian’s cofounder, told the Financial Times. “Under the current proposals, it is not viable to run a big international bank from Switzerland. We therefore see no other realistic option but to leave.”

He added: “The message from the Federal Council is clear: UBS is too big for Switzerland. I respect the Federal Council’s decision, but I do not understand it. It cannot be undone. Lobbyists cannot change that either. That effort can be spared.”

UBS is attempting to convince lawmakers to scale back the proposed capital changes, which the bank has called “extreme”. While its executives want the bank’s headquarters to remain in Switzerland if they can convince parliament to reduce the proposed capital hit, they are open to the idea of leaving if the proposals do not change, according to people familiar with their thinking. The intervention by Cevian is likely to add weight to the idea of UBS leaving Switzerland and could put pressure on the bank’s leadership to increase contingency planning.

Another top 25 Swiss investor in UBS said that the lender should seriously explore moving its headquarters, while one senior executive at another Swiss bank said they believed the government should take the threat seriously.

“UBS is the largest wealth manager outside the US, with low risk. Any country would want such a bank,” Förberg said. If the bank were to leave, it would most likely choose the US or an EU member state for its legal and regulatory headquarters, said one person familiar with the matter.

Some analysts say that such a move would be mired in complexity and regard the threat of UBS leaving as a negotiating tool in its talks with the Swiss government.

In June, the government outlined plans to force UBS to fully capitalise its foreign subsidiaries as part of a wideranging package of reforms to guard against another Credit Suisse-style collapse. At the time, it said that to meet the new requirements UBS would need to increase its common equity tier one capital by about \$26bn, although the bank has put the figure closer to \$24bn.

Swiss lawmakers this week rejected a plan to delay some bank capital reforms, paving the way for the government to introduce some measures via executive order that could increase UBS's capital requirements by \$3bn.

UBS chief executive Sergio Ermotti last week said the lender wanted to "continue to operate as a successful global bank based out of Switzerland", adding that it was "too early" to comment on what its response would be to the capital reforms.

A la recherche du meilleur dirigeant

RECRUTEMENT Plusieurs géants suisses ont vu leurs directeurs se succéder rapidement au gré de crises et de scandales ces dernières années, malgré des processus d'évaluation rigoureux. Comment expliquer ces départs et réduire la marge d'erreur lors du choix du candidat?

OLIVIA SCHMIDELY

En septembre, Nestlé licenciait brusquement son directeur général, Laurent Freixe, après qu'une enquête interne avait révélé une relation non divulguée avec une subordonnée, en violation du code de conduite du groupe. Ce départ surprise marque le troisième changement de capitaine en à peine un an, après le départ de Mark Schneider en 2024. Derrière ces rebondissements se dessine une problématique plus large: celle du recrutement à la tête des grandes entreprises et des processus qui le précédent.

Aujourd'hui, les groupes recrutent majoritairement leurs directeurs via des chasseurs de têtes et des centres d'évaluation. Retraites Populaires, Romande Energie, Naef ou encore la Vaudoise confirment passer par ces méthodes pour garantir «objectivité, équité et crédibilité».

Ces méthodes, héritées de l'armée américaine, comprennent des tests en ligne (mémoire, attention, organisation) et des exercices pratiques (simulation, études de cas, logique, rapidité). Si elles permettent une certaine sélection, elles comportent des limites et des biais.

Un besoin de précisions

Certaines entreprises ne sont pas toujours au clair sur le profil dont elles ont besoin lorsqu'elles font appel à des chasseurs de têtes et des cabinets d'*assessment*, spécialisés dans les procédures d'évaluation. «Les clients ont parfois des demandes assez sommaires, sans avoir une réflexion suffisamment approfondie en amont sur leurs réels besoins. Certaines firmes ont besoin de personnes qui resserrent les boulons, là où d'autres ont besoin de profils qui boostent l'innovation», explique Pierre Girardin, spécialisé dans la recherche et le coaching de hauts profils, notamment des fonctions de direction générale.



(RICHVINTAGE)

«Les entreprises ont tendance à chercher le mouton à cinq pattes, et c'est ensuite notre rôle d'intervenir pour calibrer et challenger les compétences nécessaires au bon déroulement des objectifs de la société, et celles qui le sont moins, puisque le candidat idéal n'existe pas», complète Anne Donou, directrice de Von Rundstedt Suisse romande et «évaluateuse» elle-même.

Une autre piste: «Souvent l'erreur qui est faite est que les recruteurs essayent de tirer les caractéristiques de capacités du CV mais ces dernières ne sont pas forcément discernables de cette façon, il faut creuser plus loin. Si un candidat nous dit avoir fait un redressement dans l'entreprise, il faut investiguer précisément pour savoir comment

il s'y est pris: gestion des équipes, transformation, contexte. Cela peut changer toute la perception des compétences du candidat», développe Pierre Girardin. D'où l'importance de s'attarder sur des éléments périphériques: c'est un indice qui pourrait valoriser un candidat, même issu d'un autre secteur.

Réduire la durée du processus: un risque

Par ailleurs, une pratique courante dans ce type de recrutement consiste à aller chercher le candidat directement auprès de la concurrence. Les candidats sont aussi de plus en plus habitués à travailler avec ces évaluations et apprennent parfois à être performants dans cet exercice.

Le temps reste un facteur crucial: «Les compétences clés d'un PDG qui sont la vision stratégique, la gestion politique, l'influence à long terme ou encore la capacité à transformer sont extrêmement difficiles à mesurer dans les quelques heures que l'on a pour évaluer le candidat», complète Anne Donou. Par ailleurs, ces *assessments* représentent un coût non négligeable et une certaine lourdeur dans la mise en place: les entreprises essayent donc de réduire la durée du processus, perdant ainsi en rigueur.

Etienne Nagy, membre du conseil d'administration de Naef et ancien directeur général, est conscient d'avoir eu ce luxe: la transition avec la nouvelle directrice, recrutée à l'interne, s'est faite sur plusieurs années.

Ces évaluations comportent aussi des angles morts, à commencer par celui qui évalue: «Même avec des grilles très sophistiquées, il y a toujours un risque que l'«évaluateur» projette sur le candidat ses propres stéréotypes du leader idéal», relève encore Anne Donou.

L'erreur peut aussi résider dans des outils trop normatifs ou des mises en situation trop fictives. «Il est aussi important de veiller au bagage culturel de celui qui mène l'évaluation, car ce dernier peut induire des biais énormes, en mettant l'accent sur des aspects jugés problématiques alors que le candidat pourrait répondre aux besoins de l'entreprise et inversement», avertit Heinz Wiesmann, chasseur de têtes chez Oprandi & Partner.

Au-delà des *assessments*, les problèmes émanent très souvent d'une inadéquation, voire d'une rupture totale, avec le conseil d'administration, comme peut en témoigner le récent départ du président du conseil d'administration de Nestlé, Paul Bulcke.

Le cas Sanitas peut être un exemple de la confrontation entre intuition et résultat: un président qui cherche l'autonomie et un directeur général dominant n'ont pas pu fonctionner ensemble, malgré une bonne évaluation sur le papier.

En outre, «les choses très fines et très révélatrices comme les relations interpersonnelles en entreprise ne sont pas vérifiables par test», avertit Pierre Girardin.

S'aligner sur le conseil d'administration

Une évaluation idéale sur le plan technique n'est jamais suffisante: «Les atomes crochus entre le conseil d'administration et le candidat sont essentiels», affirme Heinz Wiesmann. «Les membres des conseils d'administration gagneraient à être plus souples. La marge d'amélioration se situe aussi là et le grand défi reste dans l'alignement du Conseil».

Et ce particulièrement dans des grands groupes où les intérêts des actionnaires ne sont pas alignés sur la même temporalité, relève également Paul Courtaud, fondateur de la société Neobrain, qui recourt à l'intelligence artificielle dans les recrutements. Pour lui, un point pivot dans le futur du recrutement repose sur le fonctionnement du conseil d'administration en lui-même: «Les conseils manquent de diversité de profils, et n'arrivent plus à s'adapter à la rapidité des crises et des changements. Il s'agit d'un problème systémique». Une des solutions résiderait dans le fait d'inclure plus de profils issus directement des RH dans le conseil d'administration afin de pallier des problématiques récurrentes dans l'appréciation des futurs dirigeants. ■

Nathalie Fontanet: «La situation est extrêmement préoccupante»

Interview La magistrate responsable des Finances répond à nos questions sur le budget 2026.

Marc Bretton

Quatre cent neuf millions de déficit, c'est le montant du projet de budget présenté par le Conseil d'État. Son sort est maintenant entre les mains du parlement. Qu'en penser? L'analyse de Nathalie Fontanet, conseillère d'État responsable des Finances.

Nathalie Fontanet, en 2025, le déficit au budget était de 250 millions. Il atteint 409 en 2026. Que dites-vous de ce chiffre?

Il reflète une situation extrêmement préoccupante. Un déficit, cela peut arriver, mais celui-ci est provoqué par une augmentation majeure des charges contraintes et mécaniques que la progression des revenus cantonaux n'arrive plus à compenser. À l'évidence, nous avons un problème de charges. Il faut s'y attaquer.

Les dernières baisses d'impôts ont amputé les recettes de 475 millions de francs. Sans elles, le budget serait à l'équilibre. Vous n'avez aucun regret, vraiment?

Ces baisses ont été entérinées par le peuple. Aujourd'hui on constate une baisse statique, l'effet au temps T. Une baisse d'impôts ne s'absorbe pas en un an. Les effets dynamiques positifs se manifesteront sur plusieurs années. J'observe que, malgré les baisses, l'impôt sur les personnes physiques progresse de 2,3%. Ce sont les revenus de l'impôt des entreprises qui baissent, et c'était attendu: nous n'avons jamais cessé de dire qu'on ne pourrait pas toujours compter sur des rentrées exceptionnelles comme ces trois dernières années.

Vous annoncez le blocage des annuités des fonctionnaires. Vous reportez aussi une partie de la facture de la péréquation fédérale sur les communes.

Ce sont les dindons de la farce? Nous demandons la participation des communes à hauteur de 20% de la facture de la péréquation intercantonale. Ce pourcentage est identique à celui de la répartition des revenus fiscaux entre le Canton et les communes. On partage les revenus, il est logique de partager de la même façon la facture de la péréquation qui est établie sur la base des revenus. D'autant plus que le Canton assume seul l'augmentation des charges dynamiques, notamment celles des prestations sociales sous condition de ressources et des coûts de la santé. En ce qui concerne les fonctionnaires, l'annuité a été suspendue une seule fois ces dix dernières années. Ce n'est pas de gaîté de cœur, mais nous avons été contraints de faire des arbitrages.

Nous avons privilégié la réponse aux besoins de la population, notamment en matière de formation et d'aide sociale.

On sait depuis 2021 que la péréquation intercantonale va coûter une fortune. Pour limiter les dégâts comptables, pourquoi ne pas avoir



Nathalie Fontanet fait le point sur les causes du déficit budgétaire et les pistes envisagées pour le réduire. Magali Girardin

«Nous n'avons pas un problème de revenus, mais un problème de charges dont nous allons devoir maîtriser la progression.»

Nathalie Fontanet
Conseillère d'État

provisionné les montants? C'est ce qu'on fait sur les engagements de prévoyance...

On savait que nos revenus augmentaient, mais le montant de la péréquation est calculé sur la base de l'assiette fiscale du canton et c'est la moyenne des années N-4 à N-6 qui est prise en considération. Puis les résultats des cantons sont comparés les uns aux autres. Le montant définitif à payer pour l'année 2026 n'a été connu qu'en juin de cette année et les comptes 2024 étaient bouclés. Nous avons affecté les bénéfices aux comptes à l'amor-

tissement de la réserve budgétaire constituée lors de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'État de Genève, ce qui nous a permis de réduire nos charges de 75 millions par an pour les trente-six prochaines années.

Donc selon vous, le Canton en a assez fait durant les années de vaches grasses pour préparer les années de vaches maigres? Le Canton a fait ce qu'il devait, et d'ailleurs, outre l'amortissement que nous venons d'évoquer, nous avons également diminué la dette de 3 milliards. Et nous disposons d'une réserve conjoncturelle d'un

milliard permettant de couvrir les déficits aux comptes.

La progression des aides aux personnes est forte depuis des années. Faut-il revoir les prestations à la baisse?

Les aides sous condition de ressources, notamment les subсидes maladie, ont augmenté ces dernières années, mais cette hausse a été décidée par la population lors du vote sur le contre-projet à l'initiative 170 dans le cadre de la baisse de l'imposition des entreprises (RFA). Nous allons devoir maîtriser l'augmentation des charges. C'est pour cela que le Conseil d'État reviendra avec un plan d'économies au courant du printemps.

Pourquoi attendre le printemps pour prendre des mesures?

Parce qu'il faut du temps pour élaborer un plan d'économies. Ces dernières années, les mesures d'économie proposées par le Conseil d'État ont toutes été refusées par le parlement. Par ailleurs, la période d'élaboration du budget n'est pas propice à ces réflexions.

Dans quelle direction aller? Augmenter les impôts? Supprimer la gratuité des TPG? Diminuer les prestations sociales?

Ces dernières années, nous avons proposé beaucoup de nouvelles prestations, comme la gratuité partielle des TPG, et aussi diminué les impôts. Nous n'allons pas augmenter ces derniers un an après une baisse plébiscitée par la population. Nous n'avons pas un problème de revenus, mais un problème de charges dont nous allons devoir maîtriser la progression. La Confédération et d'autres cantons sont dans la même situation et ont déjà présenté des plans d'économies.

Vous ne boulez pas le plan financier quadriennal qui impose un retour à l'équilibre des finances publiques. C'est pourtant une obligation légale. Comment est-ce possible?

C'est un peu plus compliqué. La réserve conjoncturelle d'un milliard devrait couvrir à moyen terme les déficits prévus au plan financier quadriennal. Mais selon la loi, si nous enregistrons trois déficits aux comptes, il faudra engager des mesures d'assainissement. La situation a changé, nous traversons une période agitée, droits de douane, instabilité géopolitique, ce contexte a un effet direct sur notre économie. Nous devons agir maintenant.

Le 28 septembre, le peuple doit voter sur des lois visant à limiter la progression des charges. Si ces lois avaient été en vigueur, auraient-elles eu un effet sur le projet de budget 2026?

Pas sur les charges, puisque la progression des charges non contraintes n'est pas supérieure à celle de la population. En revanche, pour les nouveaux postes, oui, nous devrions les ajuster.

Le Canton plonge dans le rouge pour 409 millions

Finances Le Conseil d'État vient de dévoiler son projet de budget 2026. De nombreux facteurs se conjuguent pour le plomber.

Avec 409,4 millions de déficit prévus, le budget cantonal 2026 se pare à nouveau de rouge. Présentant 11,24 milliards aux charges et 10,83 milliards aux revenus, «il est fortement déficitaire», estime le gouvernement genevois. C'est son deuxième budget déficitaire depuis la législature ouverte en 2023.

Ce déficit, le plus important depuis l'exercice 2023, n'est pas une surprise. Pour être honnête, on pouvait s'attendre à pire. Rappel des faits connus avant jeudi: signe de déséquilibre, le budget de l'an passé présentait déjà un déficit de 250 millions. Pour 2026, plusieurs mesures amputaient les recettes: la baisse d'impôt sur les personnes physiques votée en novembre 2024 et la nouvelle imposition des immeubles avec une diminution de l'impôt sur la fortune. Total: 475 millions.

Quant à la hausse des dépenses d'aide aux personnes en route depuis plusieurs années, que ce soit en matière sociale ou de santé, il n'y avait pas de raison qu'elle ralentisse. À cela s'ajoutaient le ralentissement des exportations liées aux nouveaux droits de douane américains et les difficultés de la Genève internationale. Globalement, les attentes sont vérifiées, puisque les revenus augmentent de 1,8% et les charges de 2,3%.

Dépenses en hausse

Véut de sombre à l'occasion de la présentation du budget, le Conseil d'Etat, dont six membres étaient présents, considère avant tout le volet des dépenses: «Le déséquilibre des finances ne

trouve pas son origine dans les récentes réformes fiscales – qui ont contribué tant à soutenir l'économie qu'à restituer du pouvoir d'achat à la population – mais bien dans la croissance soutenue des dépenses incompréhensibles», écrit-il dans son exposé des motifs. Autrement dit, «la croissance des charges totales (+349,2 millions ou 3,2%) est nettement plus rapide que celle des revenus (+195,6 millions ou 1,8%)».

De plus, cet écart «déjà perceptible depuis plusieurs an-



Le gouvernement enregistre son deuxième budget déficitaire depuis la législature ouverte en 2023. DR

nées, s'accentue de manière significative». En cause, «des charges dites «contraintes» et «mécaniques», qui enregistrent une hausse marquée de 379 millions. Elles découlent de dynamiques structurelles sur lesquelles le Conseil d'Etat dispose de peu de leviers: croissance démographique, vieillissement de la population, évolution des coûts de la santé, indexations automatiques ou encore obligations fédérales. Les prestations sociales sous conditions de ressources augmentent de 83% par rapport au budget 2016. La péréquation financière intercantonale, quant à elle, progresse

de 128,9 millions pour l'exercice 2026.

Pour être sûr d'être compris, le gouvernement martèle encore: «Jusqu'ici, les revenus exceptionnels des exercices précédents avaient permis d'absorber temporairement cette dynamique. Mais aujourd'hui, malgré la solidité des recettes, leur progression ne suffit plus à compenser la hausse structurelle des charges».

Mesures d'économie

Pour limiter les dégâts, le Conseil d'Etat annonce vouloir bloquer les hausses de salaires de la fonction publique (annuités), économisant ainsi 65 millions. Il es-

compte que les communes prendront en charge une partie du coût de la péréquation, comme annoncé en juin dernier. L'un dans l'autre, il économise ainsi 178 millions.

Il s'engage aussi à «présenter, durant le printemps prochain, un plan d'économies proposant des mesures supplémentaires à celles déjà adoptées par l'Exécutif pour freiner la progression des charges, notamment contraintes» dans la durée, et améliorer le plan financier quadriennal. Ce décalage dans le temps semble avoir mal passé.

C'est en tout cas la raison donnée par le conseiller d'Etat partant Antonio Hodgers pour expliquer son absence jeudi.

285 nouveaux postes

L'an prochain, les postes à plein temps à l'Etat augmenteront de 285 unités, à 19'479: 166 vont au Département de l'instruction publique suivre la croissance des effectifs scolaires, 20% à la Sécurité, 25% au Département de la cohésion sociale.

Malgré ces difficultés, le Conseil d'Etat ne diminue pas les investissements, qui atteignent 827 millions net. La dette prend 800 millions, passant à 10,8 milliards.

Marc Bretton

Les partis politiques expriment leur inquiétude

Réactions

«Rendez-vous manqué», «spirale d'austérité», «fiasco financier savamment orchestré», déficit «non justifié» et «préoccupant»... Jeudi, la présentation du projet de budget par le Conseil d'Etat a fait vivement réagir les partis politiques, dont les communiqués de presse sont tombés au fur et à mesure de la journée. Tous fustigent l'important déficit annoncé de 409 millions de francs. Sans surprise, chaque bord politique y trouve son responsable.

À gauche, on met la faute sur la baisse d'impôts qui aurait creusé un «trou béant», selon le Parti socialiste. [...] Au centre et à droite, ce sont les charges qui sont attaquées.

Une «trahison au sommet» pour le PS et les Verts, qui rappellent que la droite annonçait, il y a moins d'un an, que la baisse d'impôts n'impliquerait pas de coupe budgétaire et n'était pas une menace pour les prestations publiques. «Ce budget ne permet absolument pas de répondre aux défis sociaux et climatiques qui se dressent devant nous», dénoncent les socialistes.

Au centre et à droite, ce sont les charges qui sont attaquées. Avec une croissance de 3,2%, les dépenses de l'Etat augmentent plus vite que ses revenus. Le PLR rappelle que Genève dépense déjà 26'342 par habitant, soit 8204 francs de plus que le Canton de Vaud. Il regrette également la création de 284,9 postes «dont seulement 61,5 sont liés à l'augmentation des effectifs d'élèves au Département de l'instruction publique».

Pour le Centre, la «gestion du Conseil d'Etat et des établissements autonomes doit être sérieusement revue». Le parti annonce d'ores et déjà qu'il n'acceptera pas le budget en l'état.

La faute aux Français, pour le MCG, qui fustige quant à lui une rétrocession de 305 millions de francs à nos voisins. Quant à l'explosion des charges sociales, le parti la met sur le compte de «l'arrivée massive des frontaliers permis G».

Ce projet de budget donne l'occasion aux partis de rappeler les votations du 28 septembre prochain. Alors que la gauche et le Cartel intersyndical appellent les Genevois et les Genevoises à un «sursaut démocratique» en martelant le «non» sur les «lois corsets», le PLR et la Fédération romande des entreprises (FER) incitent à voter «oui» pour «une gestion financière saine de l'Etat».

Léa Frischknecht

Feu vert des sénateurs au congé parental genevois

PARLEMENT Le Conseil des Etats a accepté hier de modifier la loi sur l'assurance perte de gain. Elle permettra au canton de Genève de mettre en vigueur un congé parental de huit semaines supplémentaires, accepté en... 2023

FANNY SCUDERI, BERNE

Deux ans que les initiateurs attendent cette décision: depuis qu'en 2023, les votants genevois ont accepté à près de 58% l'initiative cantonale des Vert'libéraux. Le texte complète les 16 semaines de congé maternité cantonal par huit semaines en faveur de l'autre parent. Chose assez rare, le Conseil fédéral a demandé au parlement de ne pas donner de garantie – soit de refuser – à la modification de la

Constitution genevoise. La raison est juridique: il était nécessaire d'élaborer une base légale autorisant les cantons à créer de nouveaux financements par le biais de cotisations paritaires, soit celles des employeurs et des employés. C'est ce que prévoit la modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain (APG). Cette réforme va au-delà de la question du congé parental genevois: elle harmonise les pratiques en matière d'APG et les modernise. Des changements acceptés à l'unanimité par le Conseil des Etats hier. Le Conseil national doit désormais se prononcer.

L'article qui intéresse en particulier les Genevois donne la compétence aux cantons d'octroyer une allocation plus élevée à l'autre parent en cas de naissance. Et de

prélever des «cotisations particulières» pour financer ces prestations. Cette disposition, comme le reste des modifications, n'a pas fait débat.

Les Vert'libéraux rassurés

«Si le canton finançait cette nouvelle assurance, nous n'aurions pas besoin de cette compétence fédérale, explique le conseiller aux Etats Mauro Poggia (MCG/GE). Mais ici, on parle de prélever de l'argent auprès des partenaires sociaux. La décision à l'unanimité des Etats préjuge d'une acceptation du National. Genève peut être rassuré.» Les initiateurs le sont aussi. «Le congé parental genevois est pionnier. Il élargit le cadre à l'échelle du pays, et inspirera peut-être d'autres régions, se réjouit Aurélien Barakat, président

des Vert'libéraux Genevois. Je regrette que cette démarche prenne autant de temps à cause de l'approche bureaucratique du Département fédéral de la justice.»

Une fois que les Chambres auront donné leur feu vert, le Conseil d'Etat présentera la mise en œuvre de l'initiative. Elle pourrait susciter le débat. La gauche genevoise avait combattu l'initiative. Elle s'inquiète du fait que le congé maternité passe de 16 à 14 semaines, car si six semaines sur huit sont destinées à l'autre parent, les deux restantes seront réparties au sein du ménage. Mais les partis genevois devront attendre l'aval du parlement pour en discuter. Tandis qu'à l'échelle nationale, une initiative demandant un congé parental de 18 semaines pour les deux parents est lancée. ■

A new era of McCarthyism?

Since the start of his second term, Donald Trump has used tactics reminiscent of the 1950s to stifle critical voices and institutions. Over the past week, those threats have become even more inflammatory.

Financial Times Europe
19 sept. 2025
By Christopher Grimes

On Monday afternoon, five days after Charlie Kirk was assassinated at a university in Utah, US vicepresident JD Vance presented an episode of the podcast that made the rightwing activist famous.



Broadcasting *The Charlie Kirk Show* from his office, Vance delivered a blistering attack on the leftwing groups he claims are organising violent opposition to the Trump administration. “We’re going to go after the NGO network that foments, facilitates and engages in violence,” he said.

The motivations of the man accused of killing Kirk are still being analysed, and prosecutors have suggested that he was acting alone. However, that has not stopped senior figures in the administration using the killing to demonise opponents on the left.

Stephen Miller, White House deputy chief of staff and another guest on the podcast, went even further in promising revenge on what he said was a “vast domestic terror movement”.

“We are going to use every resource we have . . . throughout this government to identify, disrupt, dismantle and destroy these networks,” he promised.

Even before Kirk’s death, there was a developing pattern of the Trump administration using the instruments of the state to intimidate its perceived domestic opponents. Since

January, the White House has conducted simultaneous campaigns against leading universities, media companies and law firms.

While some of the subjects are familiar targets of President Donald Trump's ire, together they amount to a co-ordinated push to stifle critical voices — a process some have likened to the Red Scare of the 1950s led by Senator Joe McCarthy.

"I think he [Trump] is chilling dissent," says Erwin Chemerinsky, dean of the law school at University of California, Berkeley, and a specialist in US constitutional law. "That's where the analogy of the McCarthy era comes in."

Over the past week, in an environment charged with anger at the murder of Kirk, the rhetoric and threats have become even more inflammatory — reinforcing the impression of a new Red Scare intended to silence potential opponents.

In the podcast, Vance singled out the Ford Foundation and George Soros's Open Society Foundations, two nongovernmental groups that he said received "generous tax treatment". On Tuesday, Trump launched a \$15bn defamation lawsuit against The New York Times, accusing it of being a mouthpiece of the Democratic party.

On Wednesday, ABC said that it was "indefinitely" suspending the late-night talk show of Jimmy Kimmel after the comedian, who often mocks Trump, was attacked by conservatives for misrepresenting the politics of the man accused of killing Kirk. Earlier in the day, Brendan Carr, chair of the Federal Communications Commission, had suggested the regulator could withdraw ABC's broadcasting licence over Kimmel's comments.

"We're dealing with a radical left group of lunatics, and they don't play fair and they never did," Trump told NBC News.

Trump himself believes he is pushing back against the politicians, prosecutors and bureaucrats who tried to punish him when he was out of power. Many of his supporters believe he is right to target media groups and universities, which they accuse of being biased against conservatives.

Charges of McCarthyism have ebbed and flowed in American politics since the death of the senator in 1957. But the evidence of a new type of Red Scare — one where criticism is being muzzled by an administration using the power of the federal government against its perceived enemies — is becoming more widespread.

Ever since he entered politics a decade ago, Trump has often delighted his supporters by launching scathing attacks on the country's cultural elites.

Since the start of his second term, however, many of these attacks have gone beyond the rabble-rousing of culture war politics. Instead, they have amounted to a co-ordinated targeting of the sorts of institutions that could serve as bases of opposition to his agenda.

Trump has even gone so far as to try to reshape some cultural institutions in his image, appointing himself as chair of the John F Kennedy Center for the Performing Arts.

“Trump clearly wishes to dominate the nation’s attention agenda,” says Walter Olson, a senior fellow at the Cato Institute’s Center for Constitutional Studies. “He sees this as tying into other specific goals such as depriving alternative power centres of agenda-setting juice [and] putting public figures in fear of him. Some of it is culture war, but it goes beyond that.”

Chemerinsky says that Trump “has very much gone after the sources of dissent: universities, the press, law firms”. He argues that in some ways the potential threats are more significant than in the 1950s because McCarthy, for all the influence he once wielded, was only a junior senator from Wisconsin.

“In the McCarthy era, it wasn’t the president of the United States using the enormous powers of the government for retribution and punishment in the way we’re seeing now,” he says. “We’ve never seen anything like this.”

The Red Scare of the 1950s is remembered for the blacklisting of Hollywood screenwriters and actors, McCarthy’s incessant red-baiting and the execution of convicted spies Julius and Ethel Rosenberg. The prosecution team in the case against the Rosenbergs included Roy Cohn, who later became a mentor to Trump.

Trump and his father hired Cohn to fight a justice department lawsuit accusing them of denying Black and Puerto Rican applicants for apartments in their properties in the 1960s and 1970s. Cohn, who died in 1986, advised Trump: “You might be guilty, but it doesn’t matter . . . Don’t ever admit guilt,” a family member of Cohn’s recounted to PBS.

The Red Scare was part of a fight between New Deal Democrats and Republicans, who wanted to roll back President Franklin Roosevelt’s expansion of the federal government in the 1930s and 1940s. “The Red Scare was, first of all, a cultural war, pitting two visions for America against each other, one progressive, one conservative,” writes Clay Risen in *Red Scare*, an account of the period.

The geopolitical backdrop was the dawn of the cold war, giving rise to concerns about widespread communist infiltration. McCarthy masterfully fanned those fears.

“McCarthyism, to me, is about the willingness to constantly attack your enemies, to be willing to make things up, essentially to use the Joe McCarthy playbook,” Risen says in an interview. “You see a lot of McCarthyism today, particularly around immigration.”

The other similarity, he says, is that there are “not a lot of people standing up” to Trump in his second term. “In the ’50s, institution after institution bowed down to the Red Scare, whether it was school districts, universities, libraries, law firms, Hollywood movie studios — the elite organisations all bent the knee to the red-baiters.”

Instead of an enemy’s ideology and its domestic followers, the Trump administration is targeting illegal immigrants, liberal institutions, the media, members of the transgender community and diversity, equity and inclusion programmes, Risen says.

“And then there’s ‘woke,’ that catchall,” he says. “I would imagine there is a possibility to see another Red Scare, but this time a much scarier one because it’s aimed at a grab bag of ‘others’ who are right here.”

Trump’s rise to political power in 2016 was accompanied by constant attacks on the press, which he labelled “fake news” and later described as “the enemy of the people” — a phrase associated with 20th-century dictators.

But this time round, the attacks are not only rhetorical.

Just days before the November presidential election, Trump filed a \$10bn lawsuit against CBS, for what he claimed was the network’s “deceitful” editing of an interview with then vice-president Kamala Harris on the 60 Minutes news programme. After Trump won the election, there was a widespread assumption that he would drop the suit, which experts in media law agreed was flimsy. He did not.

At the time, Shari Redstone, then the controlling shareholder of CBS parent Paramount, was seeking the administration’s approval for her \$8bn sale of the company to Skydance.

Despite a revolt within CBS News, in which the heads of 60 Minutes and CBS News resigned in protest, Redstone paid \$16mn to settle the lawsuit — and the deal was approved.

Trump has continued his attacks on the press. In July, he sued the Wall Street Journal, including its owner, Rupert Murdoch, for \$10bn over a report that he sent a suggestive birthday card to Jeffrey Epstein. This week he moved against The New York Times, which he said spread “false and defamatory content”.

Meredith Kopit Levien, CEO of The New York Times, told the FT on Wednesday that the suit “had no merit” and was intended to stifle independent journalism. She accused Trump of enacting an “anti-press playbook”, drawing parallels with authoritarian tactics in Turkey and Hungary. “Those countries have elections but they also really work to quash opposition to the regime,” she added.

The latest skirmish is with ABC. On his show on Monday, Kimmel said that “the Maga gang [is] desperately trying to characterise this kid who murdered Charlie Kirk as anything other than one of them and doing everything they can to score political points from it”.

This drew a furious response from conservatives, with Carr, head of the FCC, calling the comments “the sickest conduct possible”. Speaking later on Fox, he said the regulator could put more pressure on broadcasters over content it considered biased or inaccurate. “We at the FCC are going to force the public interest obligation. There are broadcasters out there that don’t like it, they can turn in their licence in to the FCC,” Carr said.

Trump took to social media to celebrate the suspension of Kimmel, who has been a prominent critic of the president. “Congratulations to ABC for finally having the courage to do what had to be done,” Trump wrote on his Truth Social platform.

Although the administration has made threats against certain NGOs, it has so far taken little action. And while it has targeted law firms, several of which have agreed to provide free legal services for initiatives supported by the administration, it has also lost a number of legal cases seeking to test the validity of its executive orders.

But perhaps the biggest target so far this year has been universities.

After an unprecedented pressure campaign against Columbia, Brown and other Ivy League universities that netted hundreds of millions of dollars in fines, the Trump administration has turned its attention to one of the largest public universities in America: UCLA.

In July, the US Department of Justice said the university had violated the rights of Jewish students during pro-Palestinian protests on the campus. It froze \$300mn in medical and science research grants, then came back days later demanding a \$1bn fine to settle the antisemitism charges.

The \$1bn demand is double the amount the Trump administration is seeking from Harvard, and five times the \$200mn paid by Columbia.

Universities have long been a bugbear on the American right. Religious and political conservatives, including Supreme Court justice Samuel Alito, have criticised them for being intolerant of traditional viewpoints.

Many conservatives argue that they are the ones who have been silenced by both the mainstream media and educational institutions. On his first day in office, Trump issued an executive order titled “Restoring Freedom of Speech”, in which he accused the Biden administration of working to “deplatform, or otherwise suppress speech” in a way that was unconstitutional.

Many lawyers and academics believe that the administration’s pressure campaign has less to do with antisemitism among students and more about shifting the culture on campuses.

The administration’s argument that it is cracking down on campus antisemitism is “largely a smokescreen for broader concerns about the ideological leaning of universities”, says Evelyn Douek, associate professor at Stanford Law School.

On the UCLA campus, Trump’s threats to cut funding have frightened students and faculty. “There’s a feeling of paranoia on campus,” says a longtime faculty member. “The feeling of fear, the fear of speaking out, is real.”

There is real anxiety about whether the University of California system will feel compelled to reach a settlement with the Trump administration.

“From the history of the Red Scare, the question is: are we going to stick together or turn on each other,” the faculty member says. “And we’re encouraging the leadership to stick together.”

Le Conseil de l'Europe conforte Berne et glace les Aînées pour le climat

POLITIQUE CLIMATIQUE

Chargé du suivi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe évalue positivement les mesures entreprises par la Suisse pour lutter contre le changement climatique

PASCALINE MINET

En avril 2024, la condamnation de la Suisse pour inaction climatique par la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a eu un fort retentissement. L'arrêt rendu par la cour dans le cadre de l'affaire des Aînées pour le climat estimait que la Suisse avait enfreint les droits de ses concitoyens, et plus particulièrement de ses concitoyennes, en ne prenant pas de mesures suffisantes pour les protéger des effets du réchauffement.

Une première qui a fait le tour du monde... Et occasionné une bronca politique en Suisse. Quelques semaines après l'arrêt, la majorité conservatrice du Conseil des Etats a voté un texte spécifiquement destiné à marquer sa désapprobation. Quant au Conseil fédéral, il a rappelé son attachement au système de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais il a aussi affirmé que la Suisse satisfaisait déjà aux exigences de l'arrêt, notamment grâce à la loi révisée sur le CO₂ de mars 2024. La Confédération a tout même accepté de répondre aux questions du Comité des ministres.

Au mois de mars, à l'occasion de la première évaluation de ces réponses, le comité a estimé que la Suisse avait fait des «progrès» à la suite de sa condamnation. Les ministres et leurs représentants, qui viennent à nouveau de se réunir à Strasbourg, ont rendu jeudi 18 septembre une appréciation encore plus favorable de la politique climatique helvétique. Leur décision indique que le comité a «accueilli très favorablement» l'adoption par la Confédération d'un «cadre législatif et réglementaire complet établissant les objectifs, cibles et calendrier pour parvenir à zéro émission nette d'ici à



Un plan du film «Trop chaud - Les Aînées pour le climat contre La Suisse». (AÎNÉES POUR LE CLIMAT)

2050». Elle salue aussi le fait que la Suisse ait quantifié les futures émissions de gaz à effet de serre correspondant à ces mesures.

«Pas très courageux»

De quoi décevoir les organisations qui avaient porté l'affaire devant la justice. «Cette décision minimise le fait que la politique climatique suisse n'est pas suffisamment ambitieuse. Les objectifs helvétiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne prennent pas en compte le budget mondial de carbone et l'objectif global de contenir le réchauffement à 1,5 °C d'ici à la fin du siècle.

Nous continuons à nous arroger une trop grosse part de gâteau», affirme Anne Mahrer, la coprésidente des Aînées pour le climat. Dans les documents qu'elle a adressés au Conseil de l'Europe, la Suisse a évalué son budget carbone à 620 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ pour la période 2021 à 2050. Des émissions environ trois fois plus élevées que sa part équitable, d'après Greenpeace.

Le Comité des ministres «ne s'est pas montré très courageux», estime Anne Mahrer. «Cela a sans doute à voir avec le fait que l'arrêt de la CourEDH fait jurisprudence, c'est-à-dire qu'il est valable pour

tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les ministres des Affaires étrangères ont semble-t-il fait preuve de compréhension envers la Suisse, sachant que la politique climatique de leur pays n'est pas nécessairement meilleure que la nôtre» relève la militante. Cet été, un avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ), est allé dans le même sens que l'arrêt de la CourEDH, estimant que les Etats avaient l'obligation d'assumer leur part équitable pour respecter la limite des 1,5 °C.

Malgré les bons points qu'elle a reçus, la Suisse reste soumise à la supervision du Conseil de l'Europe pour au moins encore quelques mois. Elle devra lui fournir un nouveau rapport sur sa politique climatique l'année prochaine. Le Comité des ministres, qui veut s'assurer que les mesures proposées seront mises en œuvre, invite la Confédération à mettre sur pied un organisme indépendant chargé de leur suivi. Il rappelle aussi à la Suisse qu'elle doit doter ses juridictions nationales des moyens de traiter les litiges climatiques. Les Aînées pour le climat s'étaient en effet tournées vers la CourEDH après avoir reçu une fin de non-recevoir de la part des tribunaux helvétiques. ■

MAIS ENCORE

Les «Aînées» à l'écran et dans les librairies

Démarré il y a près de 10 ans, le combat des Aînées pour le climat a récemment fait l'objet d'un livre du journaliste de *La Liberté* Sevan Pearson, dans lequel il raconte les coulisses de cette démarche pionnière. Ce bras de fer est aussi au cœur d'un documentaire du réalisateur Benjamin Weiss, *Trop chaud*, dont la sortie au cinéma est prévue le 24 septembre. Différents événements sont prévus partout en Suisse romande en marge des projections. ■ P. M.

Le Long Combat des Aînées pour le climat, de Sevan Pearson, Ed. Savoir Suisse